

Compte de gestion

Le Conseil municipal

Vu le compte rendu par Monsieur Thoreuil, receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1967 jusqu'au 31 décembre suivant lequel comprend 1^o) le rappel du compte final de l'ex 1966, les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'ex 1967
2^o) les recettes et les dépenses concernant les services hors budget:

Vu le détail des opérations finales de l'ex 1967

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui

Vu les budgets administratif et additionnels des recettes et dépenses présentés à l'ex 1967,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de M. le Maire
Delibère.

M 1. Statuant sur la situation du comptable au 31-12-1967, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes le Conseil admet

les recettes de la gestion 1967 pour la somme de	3. 420 995
les dépenses pour celles de	1 425 258
Il se trouve l'excédent de recettes à	1 995 737

Excédent de recettes 1966	198 194
---------------------------	---------

Declare le comptable débiteur pour la gestion 1967 de	2193 931
-------------------------------------------------------	----------

M 2 Statuant sur les opérations totales de l'ex 1967 Admet:

En recettes pour	3 422 148
------------------	-----------

En dépenses pour	1 988 043
------------------	-----------

Excédent de recettes	1 434 105
----------------------	-----------

Excédent recettes ex 1966	198 194
---------------------------	---------

Resultat définitif ex 1967. Excédent de recettes	1 632 299
--------------------------------------------------	-----------